

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD525

présenté par

M. Emmanuel Maquet, M. Nury, M. Cinieri, M. Bourgeaux, M. Bony, M. Neuder, M. Jean-
Pierre Vigier, M. Juvin, Mme Anthoine, M. Boucard et M. Descoeur

ARTICLE 1ER A

Supprimer l'alinéa 19.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à supprimer le relèvement des seuils d'évaluation environnementale au sein des zones propices à l'installation de production d'énergie renouvelable.

Ce relèvement avait été envisagé par le gouvernement dans l'avant-projet de loi avant d'être retiré à la demande de plusieurs associations car il contrevient au principe de non-régression du droit environnemental. Il convient donc de le supprimer.